LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 27 FEVRIER, 1908. NUMERO 21.

Poignée de Nouvelles

Morinville.

Nous avons eu samedi dernier, une bonne partie de hockey entre les Shamrocks et les mineurs. La partie fut assez brutalle mais très intéressante. La victoire est restée aux Shamrocks, le resultat final étant de 12 à 0.

Les équipes étaient ainsi composées :

Shamrocks.	Mineurs
Buts:	
Perras,	Cailes,
Défense:	
O'Brien,	Frk. Davies
Gorman,	Perkins,
Attaque:	
Starke,	Fred Davies,
J. St-Germain,	Robertson,
Provost,	Nelson,
Leveillé,	Gilbert.

M. le Dr Quesnel agissait comme arbitre et le Dr Ferguson comme juge du jeu.

Les Shamrocks forts de leur victoire, sont prêts à se mesurer avec n'importe quelle équipe intermédiaire d'Edmonton ou d'ailleurs. S'adresser à W. A. Stake, Morinville.

Une réunion très nombreuse et très joyeuse a eu lieu samedi soir dans la salle Steffes, pour l'enterrement de la vie de garçon de M. F. Steffes, marié depuis à Mademoiselle Stampler.

Après la lecture d'une adresse par M. Gasp. Lavallé, un joli cadeau fut présenté à M. Steffes.

M. Steffes remercia ses amis de cette démonstration d'amitiée par un court discours très applaudi.

Plusieurs discours furent prononcés, notamment par l'avacat Omer St-Germain, qui présidait la réunion, et qui sut faire bien les choses, comme toujours d'ailleurs, MM. Martin, Bradley, Bennett, Riopel, Fred Davis, W. A. Stake, Granger, Munn, Nelson, Brissette, Bourgeois, et autres.

Après s'être amusés, avoir ri, chanté, tous se séparèrent vers deux heures du matin.

Etaient de passage ici dimanche, MM. Carly, Bishopric, Manuel, Capt. Sinclair, John I. Mills et Macfee. Ces messieurs étaient ici par affaires, au sujet de la mine Cardiff.

On nous dit que les travaux reprendront bientôt pour de bon aux mines.

M. Jos St-Germain, arrivé dernièrement de Montréal, est en visite chez son frère l'avocat St-Germain.

Mardi dernier a eu lieu le mariage de M. Granger à Mademoiselle Coulombe, dans l'église de la paroisse.

Nouvelle Industrie.

Nous apprenons avec plaisir que Messieurs Gervais et Gagnon, deux entreprenants jeunes gens de Morinville, sont à faire construire une immense serre à Morinville.

MM. Gagnon et Gervais pourront mettre de leurs produits sur le marché dès le mois de mai. La nouvelle maison fera affaires sous le nom de "Sanitaria Garden House" et s'occupera surtout du commerce des légumes, hiver comme été. Nos félicitations à MM. Gagnon et Gervais, et nos meilleurs souhaits de succès.

Beaumont.

Le lundi, 17 février, à six heures du soir, après une longue maladie, Mademoiselle Léontine Ouimette s'est éteinte doucement et pieusement entre les bras de sa famille, à l'âge de 22 ans. La défunte était originaire de Ste-Rose. En l'absence de son père et de son frère, alors en résidence à St-Paul des Métis, sur leurs homesteads, Monsieur Chalifoux, son oncle, prit leur place auprès de la famille.

Les funérailles eurent lieu le jeudi, 20. Une assistance nombreuse était venue apporter à la défunte et à sa famille, le concours de sa sympathie et de ses prières. La défunte fut portée à sa dernière demeure par MM. Albert et Emile Chalifoux, Adélard Major, Amédée Leblanc, Albert Fortin de Terrebonne, et Henry Royer. Condoléances à la famille.

Naissance.

Joseph-Charles-Emile Dubard, fils de Mr. Charles Dubard, né le 17 février. Félicitations aux heureux parents.

Saddle Lake.

Une association libérale vient de se former sur le township 59. La nouvelle organisation a nom "Plain Creek Liberal Association" et les officiers suivants ont été élus:

Président — M. Lee A. Nelson, Secrétaire — M. Geo. E. Veillette, Comité Exécutif — MM. Perry, Inyder, Ernest Canning, Hedly Bountree, Willie Veillette.

Petit Lac des Esclaves.

Le Rév. P. Girard, O.M.I., de la Rivière de la Paix a passé quelques jours avec nous la semaine dernière.

Mgr. Holmes, l'Evêque Anglicain, est de retour d'un voyage de plusieurs mois dans Ontario.

M. Jos. L'Hirondelle, marchand, est allé passer une vacance chez son père, au Lac des Oeufs.

M. Philias Daoust, de Papineauville, Qué., qui était venu voir le pays, est reparti pour le Landing.



Le Père Lacombe

Le "Canadian Club" avait l'autre jour, le plaisir d'avoir le Rév. Père Lacombe pour hôte au Café du club, chez Cronn.

On avait rarement eu assistance aussi nombreuse et la réception chaleureuse et enthousiaste qu'on a faite au Rév Père, prouve en quelle haute estime il est tenu.

Par sa longue expérience et sa connaissance intime des choses et des gens de l'Ouest, à cause de sa grande sympathie et de son dévouement à ses semblables et surtout avec sa nature poétique et le mysticisme qui vivifie son imagination avec la ferveur des prophètes, le Père Lacombe était bien l'orateur qui sait se faire comprendre et apprécier du Club Canadien et surtout d'un Club Canadien de l'Ouest.

Bien que né dans le cher vieux Québec, l'Ouest est son pays de prédilection.

Il arriva ici à Edmonton le 19 septembre 1849. Il décrit Edmonton comme étant "ce magnifique endroit sur la colline," disant qu'il s'attacha de suite aux habitants qu'il y trouva.

Il aima les Sauvages parce que sa mère lui répétait souvent qu'il avait de leur sang dans les veines.

Le Rév. Père raconte l'histoire d'une jeune Française qui fut enlevée par un chef Algonquin et qui devint sa femme. Elle eut deux fils dont l'un fut l'arrière grand oncle de son aïeule.

D'une manière éloquente, il raconta le développement de cette province vers la Rivière la Paix et McKenzie et parle de la dette de reconnaissance et de responsabilité des citoyens du Canada envers les milliers d'ingrats qui viennent s'y établir.

L'immigrant et le fermier, ces hommes qui défrichent la prairie, constituent la vraie noblesse de notre Canada.

Le Père Lacombe admire la Cie de la Baie d'Hudson et il attribue son succès au fait qu'elle employait toujours des Français et des Ecossais fiables aux postes principaux.

Autrefois il ne se commettait pas de crime dans le district. Le crime vint avec le blanc. Les Sauvages, les Métis respectaient la loi.

La Cie de la Baie d'Hudson a toujours bien traité les missionnaires, tout en maintenant très fermes ses droits au monopole de la traite des fourrures.

Le Révérend Père donne ensuite des détails sur la vie des premiers habitants d'Edmonton. Il aime les Métis et il est très fier de sa superbe colonie de St-Paul des Métis.

Sir Wilfrid Laurier lui a dit de la garder pour les Métis et de ne pas y laisser venir d'autres colons.

Il fait la description des Sauvages et de leurs terribles guerres et il raconte plusieurs histoires saisissantes.

Le discours du Rév. Père Lacombe empreint du sceau du plus pur patriotisme et de vrai catholicisme, avec ça et là des éclairs de gaité, est dit dans un langage unissant le charme français à la douceur de l'idiome des Sauvages.

Nous apprenons que plusieurs familles américaines viendront au printemps s'établir à 15 milles du Lac des Esclaves. Six familles allemandes doivent aussi venir se fixer ici prochainement. Soit dit en passant, nous regrettons n'avoir pas encore l'heureuse nouvelle que des compatriotes se dirigent de notre côté...

Notre settlement offre pourtant d'immenses avantages: le lac rempli de poisson, truite, poisson blanc, brochet, etc.. nos bois sont remplis de gibier, et la fertilité de notre sol est déjà proverbiale. Ici, le grain mûrie deux ou trois semaines plus tôt qu'à Edmonton. Notre climat peut, honnêtement et véritablement, être qualifié d'incomparable! Tous les voyageurs qui son venus dans notre région se rappellent toujours avec plaisir notre beau soleil, qui n'est pas masqué qu'une vingtaine de jours par année; l'air, à cause de notre latitude, est toujours pur et sec. Un Français qui était de passage ici disait l'autre jour: "Votre chinook —vent très doux, presque chaud, venant d'Ouest— ça goutte la vie!"

Il est vrai que nous n'avons pas ici de ces édifices à multiples étages où l'on devient rachitique et anémique, pas d'usines où s'étiolent des milliers de vies, pas de théâtres où les beautés deviennent des laideurs dès qu'elles sont savonnées, pas de "broken dudes", pas de snobs, pas de mendiants, pas de ... mais à quoi bon!

Oh! je sais bien que l'on dira: "C'est si loin!" Mais c'est ici le centre du monde! Venez voir comme nous sommes heureux ici! Notre lac n'a que le nom de barbare, ici le chinook souffle l'aisance, la santé et la liberté grande et vraie. La terre nous rend riche et le climat vigoureux!

Si nos compatriotes voulaient seulement piquer une pointe jusqu'à nous, "seulement pour voir," comme notre région se peuplerait vite et combien de familles pourraient enfin goûter de la vraie liberté et du bonheur relatif que donne une honnête aisance s'acquérant vite, pourvu qu'on ait des bras et du coeur au ventre.

Lamoureux.

Le 14 courant, Mme Ernest Morin a donné naissance à un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Albert-Dosité. Monsieur Albert Tétrault et Mademoiselle Thérèse Morin furent parrain et marraine.

Mme Tétreault, de Végreville, est en visite dans la famille Morin.

M. et Mme Dubuc, de Morinville, sont repartis après avoir passé quelques jours chez leur fils, M. A. Dubuc.

MM. Arthur et Alphonse Lamoureux et N. Bergeron, sont partis pour la région de St-Paul des Métis, dans le but de s'y choisir des terres.

M. Alcibiade Lamoureux est de retour de son long voyage en Europe. Monsieur Lamoureux rapporte que l'on parle beaucoup du Canada dans les endroits qu'il a visités. La province d'Alberta surtout jouit d'une grande renommée et il prédit une très forte immigration durant la prochaine saison.

Soirée de Cartes.

Mardi prochain aura lieu, dans la salle de l'Ecole Séparée, sur la troisième rue, une soirée organisée par les dames de la société de l'autel de l'église de l'Immaculée Conception.

Il y aura parti de carte et un jolie programme musical, préparé avec soin sera renau.

Les recettes de cette soirée étant pour être versées au profit de l'Autel, nous invitons particulièrement nos lecteurs à y assister.

Le prix n'est pas élevé, d'ailleurs, 25 cents, et tout en contribuant à une oeuvre des plus louables on passera une agréable soirée.

Comme disent les Américains: "Take this in."

Club Catholique.

Les Soirées au Club Catholique, qui ont eu lieu mardi et mercredi de la semaine dernière, ont été de réels succès.

La pièce qui avait été choisie est une des plus célèbres comédies de la scène anglaise, "The Tyranny of Tears, et elle a été très bien interprétée par les amateurs du Club Catholique.

Les journaux quotidiens ont parlé avec beaucoup d'éloges de la façon dont les rôles ont été remplis. Les amateurs qui ont pris part dans la pièce sont Melles Hughes et Smith, Messieurs John Gorman, R. V. MacCosham, J. Kellaire et A. Boileau.

Aux deux représentations, la salle de l'Ecole Séparée était remplie. A la soirée de mardi, assistaient Son Honneur le Lieutenant Gouverneur et Sa Sainteté, Sa Grandeur Mgr Legal, le Révérend Père Lacombe, le Rév. P. Grandin, et plusieurs autres membres de notre clergé.

Nous sommes heureux d'enrégistrer ce premier succès du Club Catholique, et nous espérons que nos jeunes amis du Club nous donneront bientôt une nouvelle occasion de les applaudir.

Candidat Conservateur.

A une convention conservatrice tenue à Calgary le 20 du courant, M. S. McCarthy a été choisi comme candidat du parti conservateur pour le district de Calgary, aux prochaines élections.

APPLICATION POUR GRAIN DE SEMENCES.

Extention de temps.

Considérant que les blancs d'application ont été reçus en retard par les cultivateurs, on a décidé de donner jusqu'au 10 de mars pour le retour de ces applications. On devra, toutefois, s'efforcer d'envoyer les applications aussi longtemps que possible avant cette date afin de donner tout le temps nécessaire pour que des arrangements soient faits pour la distribution.

Toute application doit être approuvée par le Conseil du Local Improvement District et envoyée au Dominion Lands Office, Edmonton, marquée "Seed Grain Distribution."

LES JAPONAIS A SEATTLE.

La Chambre de Commerce de Seattle a adressé au président Roosevelt et au secrétaire Root un mémoire dans lequel elle dit que ses membres croient que la majorité de la population de la côte du Pacifique n'est pas en faveur d'une loi sur l'immigration qui traiterait les Japonais autrement que les habitants des pays d'Europe. Cette lettre est envoyée en vue de corriger une fausse impression de l'attitude des intérêts commerciaux et autres intérêts importants, dit le mémoire, causée par l'action d'une récente convention des partisans de l'exclusion des Orientaux tenue à Seattle.

L'ARGENT SALE.

John McD. Hopkirk est mort, à New York, d'avoir manipulé de l'argent empoisonné. M. Hopkirk était gérant du Mill Hotel No. 2, dans lequel on fournit le logement à bon marché aux pauvres, et il a contracté la scarlatine maligne, une maladie qui est généralement fatale, en manipulant des centaines de billets infectés de microbes provenant des quartiers les plus malpropres de la ville. Les médecins disent qu'il ne peut y avoir le moindre doute qu'il a ainsi contracté la maladie à laquelle il a succombé.

Bureau de Poste.

Dans la nuit de samedi à dimanche a eu lieu le déménagement du bureau de Poste, qui est maintenant installé à l'ancien poste, sur la rue McDougall. La bâtisse a été complètement remise à neuf.

Joli Mariage.

Mardi dernier a eu lieu, au presbytère de l'église St-Joachim, le mariage de M. A. M. Bezanson, l'auteur du livre sur la région de la Rivière la Paix "The Peace River Trail", à Melle Dorothé Robillard, fille de M. Adolphe Robillard, d'Ottawa.

ANGLETERRE ET ETATS-UNIS.

On annonce de Washington qu'un traité établissant une commission conjointe pour décider ce qu'on appelle les réclamations secondaires entre les gouvernements anglais et américain, aussi bien qu'entre les citoyens des deux pays, a été rédigé, accepté par le département d'Etat, et remis à l'ambassadeur Bryce, pour être soumis à son gouvernement. On a expliqué hier qu'il ne s'agit que des réclamations existant actuellement et non de celles qui pourront se produire à l'avenir.

"REMEMBER THE MAINE"

La Havane, 20. — Le "Diaro Espagnol", organe de l'élément Ultra-espagnol, faisant allusion dans son article de fond à la célébration spéciale par les Américains du dixième anniversaire de la catastrophe du "Maine", qui sauta, dit:

Cela commémore la tache la plus noire de l'escadre américaine. Le monde entier, y compris les Américains de bonne foi, croit que le navire a sauté par ordre du département de la guerre pour justifier son dessein d'enlever Cuba à l'Espagne.

Le journal donne comme preuve convainçante le fait que les officiers du "Maine" ont assisté aux funérailles des victimes en grand uniforme, ce qui montre qu'ils avaient dû envoyer à terre leurs uniformes "en prévision d'une explosion", et il prétend que si le navire n'a pas été renfloué c'est parce que si le navire n'a pas été renfloué parce qu'on aurait vu d'une façon évidente que l'explosion s'était produite dans le magasin.

GUERRE A LA RELIGION.

La discussion très animée qui se fait actuellement à la Chambre des députés de Rome, au sujet de l'enseignement religieux dans les écoles primaires commence a avoir un certain retentissement dans le peuple. En prévision des troubles qui pourraient surgir on a donné les ordres aux troupes d'entourer la Chambre des députés au moindre signe de soulèvement populaire. Les membres du parti extrémiste ont décidé de faire une démonstration devant la Chambre des députés afin de hâter l'abolition de tout enseignement religieux. C'est en prévision de ces démonstrations que le gouvernement a pris des mesures de précautions.

Nouveau Lt.-Gouverneur.

La "Gazette" de Montréal, annonçait l'autre jour que l'honorable Arthur Boyer a été Choisi comme devant succéder à Sir Louis A. Jeté, comme Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

— AVIS —

Loi des Licences. Province d'Alberta.

Une application a été reçue de MM. Hogan, Gorman & Hogan, demandant le transfer en leur faveur de la licence accordée à Omer Gouin, pour l'Hotel Astoria, située sur le lot 11, plan 8, Morinville.

Si la chose est jugée nécessaire, cette application sera prise en considération par le bureau des Commissaires à une réunion qui aura lieu à Edmonton, mardi, le 10 mars, 1908, à 10 heures a.m.

Daté à Edmonton ce 5 fev. 08.

S. B. WOODS,
Dép.-Procureur-Général.

LE TRAITE FRANCO-CANADIEN

Nous reproduissons aujourd'hui, un article éditorial de de la "Patrie", donnant rapport de la commission Française des douanes, sur le Traité Franco-Canadien.

M. Siegfried, le rapporteur de la Commission Française et des douanes est un économiste distingué et un ami sincère du Canada.

Il a toujours porté une attention spéciale aux affaires de notre pays.

Personne n'était mieux qualifié que M. Seigfreid pour présider la commission française et faire rapport à la Chambre sur un traité Franco-Canadien.

Nous reproduisons cet article de la "Patrie", qui intéressera, nous en sommes certains, nos compatriotes, et nos concitoyens Français et Belges:

LE TRAITE FRANCO-CANADIEN.

Rapport de la Commission Française des Douanes.

Nous venons de recevoir copie du rapport fait au Parlement français par la Commission des Douanes chargée d'examiner la dernière convention de commerce franco-canadien et le projet de loi s'y rapportant.

Ce rapport ,qui a été déposé sur la table de la Chambre des Députés, à la séance du 16 janvier 1908, constitue pour nous un document précieux.

En nous laissant voir l'autre côté de la médaille, en nous montrant le point de vue français, il nous permet de mieux saisir la portée véritable du traité franco-canadien, de 1907 et la relativité de ses avantages.

C'est pourquoi nous croyons utile d'en mettre sous les yeux de nos lecteurs les points principaux.

La Commission française des Douanes avait choisi pour rapporteur son premier vice-président, M. Jules Seigfried, député, et elle ne pouvait faire un meilleur choix assurément...

M. Siegfried, ancien négociant, ancien ministre du commerce dans le cabinet Ribot, est un économiste distingué et peu de personnes sont plus que lui au fait des choses commerciales dans tous les pays. Mais surtout il a l'avantage de connaître le Canada mieux peut-être qu'aucun de ses collègues, y ayant porté depuis de longues années une attention soutenue.

On trouvera en effet dans le rapport de M. Siefried une documentation aussi précise qu'abondante sur la situation commerciale du Canada, sur ses ressources naturelles et sur sa politique douanière.

En quelques pages, M. Siefried fait d'abord, de la situation générale du Canada, un résumé complet, admirable d'exactitude et de concision. A l'aide de statistiques heureusement groupées, il montre comment le Canada, qui se gouverne lui-même s'enrichit tous les jours "de l'activité de ses habitants et de l'abondance incomparable de ses produits naturels."

Le rapport tout entier est empreint d'une profonde sympathie à l'endroit de la nation canadienne, mais il se place au point de vue strict des affaires plutôt qu'à celui des sentiments. Il tend d'un bout à l'autre à démontrer aux commerçants français qu'ils ont intérêt à nouer des relations commerciales plus étroites avec notre pays dont l'avenir économique est certain, et l'heure n'a jamais été plus propice pour le faire, puisque le Canada lui-même se tourne vers la France.

M. Siefried a très bien montré comment le Canada avait été amené à modifier sa politique douanière, en présence de la prohibition américaine et par suite de l'attitude des libéraux anglais. Notre développement exigeait de nouveaux débouchés, et, après les Etats-Unis et l'Angleterre qui joueront toujours le rôle essentiel dans les rapports économiques du Dominion, la France était certainement le premier pays indiqué.

Mais M. Siefried avait à considérer surtout l'intérêt des Français eux-mêmes à négocier avec les Canadiens. Sur ce point il est nettement affirmatif.

"Les Français, dit-il, doivent "entretenir d'étroites relations "commerciales avec le Canada. "Tout les y engage, tout leur fa- "cilite la tâche: la langue d'abord "qui est la même; les habitudes "qui ne sont pas devenues très "différentes; la connaissance que "les Canadiens ont de la France "et de l'estime où ils la tiennent, "etc. Les Canadiens doivent donc "devenir nos clients, comme nous "devons devenir les leurs.

"Notons que ce sont des excel- "lents clients. Ils ont assez subi "l'influence des Etats-Unis pour "se transformer un peu à leur ima- "ge. Le Canadien, qui fait des bé- "néfices, n'est pas de ceux qui "cherchent à s'enrichir par l'é- "pargne plus que par l'activité. "Malgré les réserves imposantes "des banques et des caisses d'é- "pargnes, il est notoire que les "Canadiens, gagnent beaucoup, "dépensent beaucoup. Ils n'ai- "ment pas la privation...

"Il y a donc au Canada des "gens qui dépensent. Excellente "condition pour ceux qui désirent "leur vendre..."

Jusqu'ici la France occupe parmi les nations qui échangent avec le Canada, la troisième place, mais combien loin après les Etats-Unis et l'Angleterre. Notre commerce total avec la France en 1906 a été de $9,800,000,, tandis qu'il a été de $203,000,000 avec les Etats-Unis et de $280,000,000 avec l'Angleterre.

Parlant toujours au point de vue français, M. Siefried continue:

"Les $9,800,000 de nos échanges "avec le Canada se décomposent "ainsi: $7,700,000 pour les expor- "tations françaises au Canada, $2,- "100,000 pour les importations ca- "nadiennes en France.

"Nos exportations comportent "principalement des produits chers "et de poids léger (livres et pa- "peterie, coton manufacturé, tein- "tures et produits chimiques, arti- "cles de Paris, fruits, fourrures "préparées, verrerie, ganterie, "peaux, métaux travaillés, soi- "rie, vins et spiritueux, lainages). "On voit qu'il s'agit, dans cette "liste, non de matières premiè- "res, mais d'articles essentielle- "ment manufacturés et surtout "de goût ou de luxe. C'est dans "ce domaine que les Français ont "conquis dans le monde leur prin- "cipale réputation et leurs meil- "leures clientèles.

"Les importations canadiennes "en France ont un tout autre ca- "ractère. Ce sont surtout des ma- "tières premières, lourdes, encom- "brantes et de valeur médiocre: poissons et produits de pêche, bes- "tiaux, machines agricoles, bois, "pommes, liqueurs, etc.

"Telle est la condition généra- "le de nos échanges avec le Cana- "da. Il n'y a aucune raison pour "que ces échanges, encore modes- "tes, ne prennent pas des pro- "portions plus considérables. Il "faut pour cela que nos commer- "çants redoublent d'intelligence, "d'initiative, d'énergie."

Dans un rapport en date d'octobre dernier, M. D'Allemagne, alors consul général au Canada, souhaite pour l'avantage des produits français, l'établissement d'une grande exposition générale au Canada, mais il ne croit pas que cette éventualité se produise d'ici longtemps.

En attendant, M. Siegfried n'a aucun doute que les avantages offerts par le traité franco-canadien de 1907 engagent les commerçants français à profiter des marchés canadiens.

Le nouvel arrangement est en effet très avantageux pour la France, et il constitue sur les conventions de 1903, un progrès considérable.

M. Siegfried s'essaye lui-même à démontrer qu'il est beaucoup plus avantageux pour la France que pour le Canada.

Par le tableau suivant où sont prises pour base les quantités actuelles, M.Siegfried établit que les diminutions de droits accordés des deux côtés par le nouveau traité sont à l'avantage de l'industrie française:

"Montant des détaxes pour les "produits français par rapport au "nouveau tarif général canadien, $266,000 dont il convient de déduire les détaxes obtenues déjà en vertu de l'arrangement de 1903 .... $146,400.

Détaxes approximatives résultant de la nouvelle convention, $120,200.

Si l'on ajoute les détaxes par rapport à l'"ancien" tarif général canadien, soit ...... $99,800.

On trouve une diminution totale de perception de .... $220,000.

"Il est difficile de faire le même calcul pour les produits canadiens, qui entrent souvent en France par l'intermédiaire de l'Angleterre et ne figurent pas ainsi dans nos statistiques douanières, mais les détaxes pour les produits canadiens peuvent être estimées à $50,000 environ.

"Néanmoins il est probable que certains articles qui ne pouvaient pas entrer en France au tarif général, le pourront au tarif minimum et dans ces conditions cette somme sera dépassée.

"Au point de vue des tarifs, la convention que nous examinons est donc avantageuse à la France.

"Un autre avantage precieux que la France a obtenu à l'encontre du Canada, c'est la consolidation des droits sur un certain nombre d'articles, les 12 du tableau C, comprenant les vins, les livres, les préparations médecinales, les huiles d'olive, les broderies, les soies. Les droits sur ces articles sont fixés par la convention et ne pourront plus être modifiés, tant que cette convention sera en vigueur, tandis que la France demeure toujours libre de modifier son actif, pourvu qu'elle applique au Canada la clause de la nation la plus favorisée.

La plupart des produits français, il est vrai, ne sont pas de ceux qui peuvent faire grande concurrence à notre industrie, tandis que les commerçants français se sont opposés à l'introduction de plusieurs des nôtres, comme les machines agricoles, le nickel, les salaisons, etc.

M. Siegfried répond à ces objections et conclut comme suit son très intéressant rapport:

"En résumé, la convention de "commerce entre la France et le "Canada du 19 septembre 1907 "nous paraît favorable au déve- "loppement des échanges entre les "deux pays.

"Les produits français profi- "teront de diminution de droits "sérieux, qui auront pour consé- "quence de stimuler et d'accroî- "tre nos exportations.

"Par contre, les produits cana- "diens bénéficieront pour un cer- "tain nombre d'articles de notre tarif minimum, mais nous n'avons "consenti aucune consolidation des "droits de ce tarif, et aucune ré- "duction n'a été faite sur les taux "prévus à ce tarif. Sans doute, à "la faveur de ce régime, la part "contributive du Dominion dans "les approvisionnements que nous "faisons venir du dehors ira en "augmentant par la substitution "plus ou moins large de marchan- "dises canadiennes aux produits "similaires que la Frande deman- "de jusqu'à présent à des pays "tiers; mais du fait de ces aug- "mentations des ventes canadien- "nes nous n'avons à redouter au- "cun dommage sérieux pour no- "tre production agricole ou indus- "trielle."

POUR LES CULTIVATEURS

DANGER DES MAUVAISES SEMENCES EN 1908.

SOMMAIRE. — L'histoire se répète. — Mauvaises graines de semence à craindre pour 1908.— Les optimistes.— Les pessimistes. —Précautions à prendre. — Comment traiter les semences douteuses. — Comment chosir les graines fourragères. — Défiance contre les grains de quatre mois. — Conseils aux cercles agricoles. — Requête à la presse quotidienne et aux journaux ruraux.

L'HISTOIRE SE REPETE.— Au moment d'écrire le présent article, nous avons lu le résumé de nos notes métérologiques pour l'année 1885, année de disette pour la province de Québec, dont toutes les avoines, tous les blés ont été détériorés par une forte gelée arrivée cette année-là, le 9 septembre. Le résumé de septembre et octobre se lit comme suit:

"Septembre a été froid et dur pour la saison. Tous les grains se sont trouvés très en arrière et ne sont pas encore tous sauvés. Les avoines ont été endommagées par une forte gelée, le 9.

"Octobre a été beau, surtout si on le compare avec le triste septembre que nous avons eu. Les travaux se sont terminés facilement, mais la récolte est des plus pauvres. L'avoine et le blé sont plus d'à moitié gelés; les pommes de terre sont de médiocre qualité et pourrissantes."

En relisant, maintenant, le résumé de nos notes météorologiques pour 1907, voici ce que nous trouvons pour les deux mêmes mois:

"Septembre a été désastreux pour la végétation. La moitié du grain n'est pas mûre et ne peut mûrir, car il a été complètement gâté par une forte gelée à glace, arrivée dans la nuit du 22 au 23.

"Octobre a été plutôt mauvais que beau et peu favorable à la moission déjà très en retard. Il s'est entré beaucoup de grain mouillé. Les pommes de terre sont passablement pourries et beaucoup ont gelé en terre."

MAUVAISES GRAINES DE SEMENCE A CRAINDRE POUR 1908. — L'année 1885 dont nous venons de parler, nous avait laissés avec de très mauvaises graines de semence pour l'année 1886 et beaucoup de nos cultivateurs trouvant les grains de bonne qualité fort coûteux à acheter, s'étaient risqués à semer de leur mauvais grain, avec d'ailleurs, un résultat désastreux. Nous sommes absolument exposés au même risque, pour l'année 1888, notre récolte de 1907 étant aussi mauvaise que celle de 1885. Voilà pourquoi nos venons jeter un cri d'alarme et prier tous ceux qui sont intéressés à ce que nous ayons une bonne recolte cette année-ci de lire avec attention et de prendre en considération les quelques conseils que nous nous permettons de donner dans le présent article.

LES OPTIMISTES. — Nous nous adressons d'abord aux optimistes, c'est-à-dire à ceux qui prétendent que la proportion de mauvais grains comparée à celle du bon n'est pas aussi considérable que d'aucuns le prétendent et que, partant, les cultivateurs ont encore une assez bonne proportion de bon grain de semence chez eux. A ceux-là nous croyons pouvoir affirmer que, ayant parcouru une bonne partie de la province en septembre, octobre et novembre, nous avons constaté "de visu" le très pauvre état de la récolte et la très mauvaise qualité du grain récolte. Il n'y a auun doute que, dans plusieurs districts, à part de rares exceptions, il n'y a que fort peu ou point du tout de grain bon à semer sans courir un grand risque de compromettre le résultat pour la récolte de 1908. Nous avons nous-mêmes constaté après examen que chez bon nombre d'habitants, on se propose de semer du grain qui ne saurait donner que vingt à vingt-cinq pour cent de germation.

LES PESSIMISTES. — D'un autre côté, nous rencontrons de ci de là, certains esprits chagrins qui prétendent que le bon grain pour la semence existe en si minime quantité dans nos campagnes qu'il va falloir recourir à l'étranger pour nous procurer de bonne semence. Il y a de ce côté-là beaucoup trop d'exagération. S'il est impartant de ne semer, printemps prochain, des grains ou des graines qui présentent des doutes sérieux quant à leur qualité germinative, il ne faut cependant pas mettre de côté certains grains ayant, nous l'avouons, fort mauvaise apparence, seulement à cause de cette apparence. Nous avons vu dernièrement, un échantillon d'avoine de ce genre qui pèse cependant 40 livres au minot et qui donne 90 p.c. à l'épreuve de germination.

PRECAUTIONS A PRENDRE —Que l'on soit optimiste ou pessimiste, il y a certaines précautions à prendre, si l'on veut ne courir aucun risque avec les grains ou graines à semer cette année, La première consiste à mettre de côté tous les grains qui ont subi les atteintes de la gélée lorsqu'ils étaient encore verts et qui ont blanchis ensuite. La seconde sera de considérer comme très douteux les grains qui ont subi ces atteintes lorsqu'ils n'étaient qu'à moitié mûrs ou encore "vertueux" comme l'on dit assez souvent. La troisième, concernant surtout les graines fourragères, consiste à regarder comme douteuse toute graine de mil ou de trèfle qui est ternie ou légère. La quatrième, qui cette année, est de la plus grande importance, doit tendre à nous faire éviter l'achat de grains de quatre mois. Nous allons donner quelques mots d'explication sur ces précautions à prendre, à part de la première qui n'en existe aucune.

COMMENT TRAITER LES SEMENCES DOUTEUSES. — Les semences que nous classons ici comme douteuses sont celles qui étaient à demi-mûres d'apparence lorsqu'elles ont subi l'atteinte de la gelée. Si ces grains n'ont pas moisi ou chauffé en tasserie. ils peuvent avoir quelque valeur pour la semence. Voici, comment il

(Suite à la page 5)

COIN FEMININ

CHRONIQUE.

Pour faire venir le printemps...

Un drôle de titre! qui m'apparaît encore plus cocasse maintenant qu'il est écrit! Tant pis, je ne le maintiens pas moins: s'il ne peut hâter cet amour de saison, attendue depuis l'automne, il ne rieque pas de la faire fuir, toujours! Et, parler printemps, le jour où je vous écris, n'est pas si déplacé que février pourrait le faire paraître. Sera-ce de ma faute, si vous me lisez par un jour de gelée, assise tout près du feu? Ma lectrice amie, je vous assure que s'il était en mon pouvoir!...

Aujourd'hui, le joli printemps souffle des douceurs, funestes aux courages teintés de paresse! On rêve de niaiseries; on a des admirations bêtes pour une mouche échappée à la rigueur de l'hiver, dont les ailes font ronron dans un rai de soleil: pour un peu on se croirait poète, parce qu'on a fait rimer sans trop de difficultés: espérance avec souvenance! Fameux jour pour l'énergie!

Les branches chantent une berceuse; le ciel est bleu-pâle, de la couleur d'une robe de mariée de campagne; les petits nuages blancs se balancent dans ce ciel faisant songer à cesgros anges joufflus des lithographies bon marché. Et, la neige elle-même, qui est pourtant d'une froideur! s'amollit et s'affaisse, mettant à l'air, de place en place, les mottes noires du labourage d'automne.

Ces bonnes mottes qui viennent à propos nous rappeler l'effort, nécessaire, la loi inéluctable... et m'aider à finir ces lignes sur une pensée de travail.

Magali.

PETIT COURRIER.

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

ROSE NEIGE. — C'est gentil de votre part de revenir frapper à notre porte.

Un plaisir que plusieurs me disent partager.Cela se comprend aisément: parmi nous, il se trouve de vraies isolées et le P. C. leur est un bien qui leur devient vite cher.

Pour enlever les taches d'encre sur le linge on conseille de répandre, alors que l'encre n'est pas encore sèche, un peu de lait. On lave aussi avec une dissolution de sel d'oseille.

Je vais chercher une autre recette pour le nettoyage de ces objets.

Merci de votre sympathie.

LUCIA. — Vous êtes venue alors sous un autre pseudo; il me semble me souvenir, en effet, de votre écriture.

Cette écriture n'est pas aussi défectueuse que vous voulez bien dire, cependant il vous sera facile de l'améliorer, si vous avez de la patience. Exercez-vous chaque jour à écrire au moins une page: vous verrez disparaître cette fatigue du poignet.

La machine à écrire est une invention moderne rendant de grands services; mais, de long temps il faut l'espérer, elle ne prendra le rôle de la plume dans les relations amicales. Il vaut mieux que vous cherchiez à acquérir une jolie écriture.

Votre petite soeur est délicieuse et je n'ai pas le courage de dire à la grande de ne plus la gâter! Amitiés à toutes deux.

GINEVRA. — Je suis suffisamment avancée dans l'étude du chinois pour avoir déviné que la petite note s'adressait à moi! J'ai écrit directement à Rose de P., je vous remercie de votre intermédiaire. Si vous voyez votre amie, dites-lui que j'ai reçu un paquet de ses journaux de France. Je vous dénonce qu'on a commis à votre égard des indiscrétions charmantes. Grondez qui vous savez!

Le printemps s'annonce-t-il à Québec?

FEUILLE DE TREMBLE. — Vous êtes attendue avec impatience!

La carte-vue représente-t-elle votre village? Je croyais que vous habitiez un centre canadien.

Le modèle de broderie vous sera envoyé, dès que j'aurai votre adresse exacte.

JEANNE. — L'autre diffère à ce point de celle que vous connaissez? Je vous assure que l'une et l'autre ne font qu'une cependant.

Si cela peut vous faire plaisir, la nouvelle sera reproduite dans le journal; je suppose que les lectrices ne dépenseront pas la même somme d'imagination que vous!

Les deux locutions sont françaises; la première est plus châtiée que la seconde.

Votre lettre indique un progrès encourageant. Compliments.

ROSE DU NORD. — Vous êtes si loin, qu'on vous accorde les circonstances atténuantes.

Vous intriguez à ce point! Petite fille d'Eve! Vous comprendrez facilement que je ne puis me charger de cettecommission,même pour épaissir le mystère qui vous entoure. Ne craignez rien: je ne révelerai pas qui est ma gentille Rose!

Non, pas sur votre passage. Je le regrette.

M. B. C. — Je vous remercie de cette offre obligeante. Je ferai peut-être, appel à cette générosité d'ici peu.

Mme A. M. D. — La lettre m'est revenue. Que faut-il penser? Je n'ose vous la renvoyer à votre adresse complète.

CANADIENNE. — Quel plaisir en vous lisant, enfin! Il faut espérer que votre santé se rétablisse rapidement au printemps. Je ne me doutais pas que la maladie était cause de votre silence.

Il faudra écrire seulement lorsqu'on vous le permettra. Vous trouverez de temps à autre un mot de sympathie au Courrier. Je n'oublie pas que les premiers encouragements me vinrent de vous. Meilleure santé, ma fidèle.

Magali.

JALOUSIE

I

J'ai comme des longueurs d'extase,
Quand tes yeux profonds dans mes yeux
Versent ainsi qu'un double vase
Leur breuvage mystérieux.

II

Quand tu les fixes de leur flamme
Mes yeux éblouis sont contents ;
Ils sont amoureux de ton âme,
Comme les oiseaux de printemps.

III

Mais, hélas ! ton âme qui coule
D'un regard qui devra finir,
Mon âme, abîme ou la nuit croule,
L'aura-t-elle pu contenir ?

IV

S'il en reste une seule goutte
Prise au jais filé de tes cils,
Qu'à l'aurore elle tombe toute
Sur une fleur chère aux avrils.

V

Afin qu'une abeille la boive
Et se perdant dans le ciel bleu,
Sans qu'un rayon d'or l'aperçoive
L'apporte au soir du jour à Dieu ;

VI

Puisque, amant de tes yeux de lune,
Où dort mon rêve le plus doux,
Du Dieu dont s'emplit la nuit brune
Je ne puis pas être jaloux !

ALBERT LOZEAU.

AU CANADA.

Chant de l'Emigrant Français.

Aair—"Combien j'ai douce souvenance."
"Châteaubriand."

I

Quand nous avons quitté la France
Nous avions perdu l'espérance,
Comme on la perd aux mauvais [jours;
Souffrance!
Adieu, pays de nos amours,
Toujours!

II

Mais en voguant sur l'ondre amère
Nos yeux se tournaient vers la ter
re,
Où dormaient en paix nos ayeux:
Ma mère!
Et nos prières vers les cieux.
Adieux!

III

On nous a dit que la Patrie,
Mère tendre pendant la vie,
Suivait partout ses chers enfants;
Chérie!
Confions-nous aux éléments:
Aux vents!

IV

Peut-être bien que sur la plage,
Nous allons trouver son image,
Que d'autres pour nous mirent là;
Présage!
Le vent conduit au Canada.
Hourra!

V

Vous souvient-il que sur la rive,
Bien longtemps avant qu'il n'arri
ve,
Nous vimes de notre vaisseau:
Si vive
L'image de notre drapeau
Tout beau!

VI

Débarquant aux cités voisines,
Des paroles douces calines,
D'un peuple qui disait: Cousins!
Cousines!
Dieu soit béni dans ses desseins
Divins!

VII

"Jadis la France sur nos terres,
Jeta la vertu sur nos pères,
Et dans nos bras, en ce beau jour,
Des frères!
Nous lui remettrons en retour,
Amour!"

VIII

Ils disent: "Cessez vos alarmes!"
Mais comment retenir nos larmes,
En voyant les drapeaux francais
Sans armes
Flotter en Prisonniers anglais.
Défaits!

IX

Vous souvient-il que la Patrie
Vit avec vous, espère et prie.
Qu'elle est partout où ses enfants:
La vie
Des fils est celle des parents
Aimants!

X

Ils disent: "Avec Elle croire!
Qu'importe défaite ou victoire!
L'Honneur pour nous, c'est d'être [siens!
La Gloire
C'est d'être Français-Canadiens
Chrétiens!"

XI

Après cent ans d'expérience
Des grains de la même semence
Ont germé deux peuples-soldats
La France
Revit pour nous au Canada.
Vivats!

BEAUMONT.

LES TERRES FEDERALES.

Un octroi aux volontaires de 1899 à 1902, au sud africain.

Voici le texte de la résolution de l'Hon. M. Oliver, que la Chambre examinera bientôt en Comité:

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouvernement en conseil à octroyer deux quarts de sections contigus des terres fédérales ouvertes aux inscriptions de homesteads, à chaque membre de la milice volontaire qui, à l'époque de de son enrôlement pour service militaire dans le Sud-Africain, sous le règne de feu Sa Majesté la Reine Victoria, en 1889, 1900, 1901 ou 1902, résidait ou était domicilié dans le Manitoba, ou dans le district provisoire de l'Assiniboïa, de la Saskatchewan ou de l'Alberta, ou dans le territoire du Yukon.

2. Que chacun de ces octrois sera sujet à la condition que le concessionnaire, ou son substitut dûment constitué, choisira et fera inscrire les dits deux quarts de section dans le bureau des terres fédérales pour le district terriorial dans lequel ils sont situés, le ou avant le 31 décembre 1910; qu'il complètera son inscription en commençant à résider effective ment sur la terre et à la cultiver dans les six mois qui suivront le dit jour; et résidera par la suite sur la terre et la cultivera pendant la durée et confermément aux conditions stipulées par les prescriptions de la Loi des terres fédérales, applicable aux homesteads.

3. Que toute personne ayant droit, d'après les dispositions precédentes, de choisir et de faire inscrire, par elle-même ou par son substitut, pour un homestead, pourra, à son propre choix, ou au choix de son substitut, recevoir au lieu de terre du scrip au montant de $160, lequel sera reçu du porteur, à sa valeur nominale, en paiement d'aucunes terres fédérales offertes en vente; pourvu que toute personne désirant prendre du scrip donne avis de son intention au ministre de l'Intérieur, le ou avant le 31 décembre 1909.

4. Que tout octroi de terres ou de scrip sera fait par le ministre de l'Intérieur sur mandat émis en faveur de la personne qui y aura droit par le ministre de la Milice et de la éDfense, lequel mandat sera enregistré au département de l'Intérieur, en vertu de l'article 94 de la Loi des terres fédérales, et, de plus,, que tout tel scrip sera sujet, sous tout rapports, aux dispositions des articles 94, 96, 97 et 98 de la Loi des terres fédérales.

5. Que les inscriptions de terres qui seront faites, et les patentes qui seront accordées qui précèdent ne seront pas sujettes aux droits et aux frais prescripts dans le cas des inscriptions ordinaires pour homesteads.

Le Courrier de l'Ouest

Fondé en 1905 Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT—Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1 par an; Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au : Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

Jeudi, 27 Février, 1908

Un Octroi aux Volontaires Sud Africains

Depuis 1902, l'opinion publique semblait disposée à reconnaître, d'une façon tangible, les services rendus à l'Empire, par nos volontaires sud-africains.

La presse canadienne, et plusieurs députés à la Chambre des Communes, avaient attiré l'attention du Gouvernement sur l'impression favorable qu'une reconnaissance de cette nature créerait dans le pays.

Le Gouvernement de Sir Wilfrid avait déjà, depuis plusieurs années, un projet à l'étude, pour rencontrer les désirs de nos populations sur ce sujet.

Si la réalisation de ce projet n'est pas venu avant aujourd'hui, c'est sans doute en prévision du changement, qui devait s'opérer dans la loi des terres.

Grâce au règlement que le Gouvernement a fait avec les compagnies de chemins de fer, relativement aux terres qu'elles avaient encore à recevoir comme subsides, accordés avant 1896, le Gouvernement rentre en possession de tous les terrains vacants, dans les nouvelles Provinces.

Ce qui permettra aujourd'hui, au ministre de l'Intérieur,d'accorder deux ¼ de sections contiguës des terres fédérales ouvertes aux inscriptions de homesteads, à chacun de nos volontaires sud-africains, dans les nouvelles provinces, et dans le territoire du Yukon.

Cette décision du Gouvernement Fédéral, par son Ministre de l'Intérieur, l'Hon. Frank Oliver, sera bien reçue du public.

Nous sommes heureux de voir que le Gouvernement n'a pas agit avec parcimonie.

Nous constatons aussi avec plaisir que cet octroi a été accordé, à certaines conditions, qui empêcheront les bénéficiaires d'être victimes des spéculateurs.

Le gouvernement Laurier continue sa politique patriotique de colonisation. Il profite de toutes les occasions qui lui sont offertes, pour engager nos jeunes gens à s'emparer du sol, et à lui faire produire des richesses.

Dans le cas qui nous occupe, le Gouvernement offre un stimulant marqué à nos jeunes volontaires sud-africains, pour les engager à prendre du terrain, et à le cultiver.

Dans le cas où le bénéficiaire ne prendra pas les 320 acres de terrain, qui lui sont offerts par le gouvernement, aux conditions stipulées par les prescriptions de la loi des terres fédérales applicables aux homesteads, il ne recevra que $160.

Cette stipulation sera donc un encouragement considérable, pour nos jeunes volontaires, à prendre et à cultiver un lot de 320 acres, qui dans 3 ou 4 ans, vaudra sûrement $3,000 ou $4,000.

Lettre Parlementaire

Ottawa, 15 Fév. 08.

Encore une semaine de perdue, grâce à l'obstruction systématique, mise en pratique à la Chambre des Communes, par l'opposition conservatrice.

Les adversaires du gouvernement Laurier, qui siègent à la gauche de l'Orateur, ne s'occupent guère, si une journée, ajoutée à la session, coûte $10,000 de plus au pays: du moment qu'ils font du bruit, et qu'ils jettent dans le public quelques nouveaux soupçons de scandales, ils sont satisfaits.

Le Gouvernement a plusieurs mesures importantes à faire discuter par la Chambre, mais jusqu'à aujourd'hui les interpellations inopportunes, et les attaques non justifiés de la gauche l'ont empêché de les soumettre.

Avant la fin de la session, le Parlement devra sanctionner des projets de lois qui sont de la plus haute importance pour le public; entre autres, le projet de loi sur les assurances; la loi des terres que le ministre de l'Intérieur présentera de nouveau à la Chambre durant la présente session; un projet de loi concernant les médecines brevetées.

Le traité franco-canadien à ratifier; la question de l'extension de territoire à donner à la Province du Manitoba; la discussion sur le budget; la question des transports; les rapports des commissions royales du Pont de Québec, et du service civil, sont autant de questions en souffrance devant le Parlement, et que tout l'obstruction de l'opposition retarde.

Nous doutons fort que le parti conservateur s'attire les sympathies du public, par une tactique aussi coûteuse et aussi injuste.

L'Hon. Geo. E. Foster, ex-gérant de l'Union Trust Company, semble avoir supplanté l'Hon. R. L. Borden comme chef dirigeant des forces conservatrices, à la Chambre des communes.

C'est lui qui fait la plupart des interpellations au Gouvernement, et qui dicte la conduite à suivre aux lieutenants du parti de l'opposition, et de l'obstruction.

Les conservateurs ont sans doute compris que l'Hon. R. L. Borden n'est pas assez aggressif et assez habile pour mener rondement une campagne de calomnies, et de scandales imaginaires, comme celle que leur parti a entreprise. Pour cette raison, ils ont prié le député de North Toronto, l'ex-gérant de l'Union Trust Company, l'homme sans scrupules, de prendre le pas sur son chef.

Est-ce que par hasard Geo. E. Foster serait à construire un nouveau nid de traitres, semblables à celui dont s'est plaint si amèrement l'Hon. Sir McKenzie Bowell?

Nous n'en serions pas surpris! Geo. E. Foster est un ambitieux de talent, qui ne peut pas souffrir de jouer le deuxième violon, dans aucune association.

Malheureusement pour lui, l'ex-gérant de l'Union Trust Company n'a plus la confiance du public, pas même des hommes bien-pensants du parti conservateur.

Le député de North Toronto a donné une nouvelle preuve de sa mauvaise tournure d'esprit, et de son caractère inhumain, à la séance de lundi, le 10 février.

Il demandait au ministre de la justice de rendre public les noms des criminels qui, après avoir été condamnés, ont été pardonnés avant l'exécution complète de leur sentence.

Cette demande de l'Hon Geo. E .Foster était basée sur la supposition inqualifiable que l'Hon. Ministre de la Justice pouvait être assez oublieux de son devoir sacré pour se laisser influencer par ses attaches politiques dans l'exercice de cette prérogative du pardon.

L'Hon. M. Aylesworth, Ministre de la justice, a donné une leçon d'humanité à ce politicien sans âme; leçon qui a eu son effet immédiat, puisque M. Foster a retiré une partie de sa motion.

Le Ministre de la Justice, dans un discours remarquable, a expliqué à M. Foster que le droit de faire grâce est peut-être la prérogative la plus importante, et la plus sacrée qu'un ministre reçoit du pouvoir royal.

Il dit combien peu soucieux de son devoir, et de sa consience, serait le Ministre de la Justice qui se laisserait influencer par d'autres considérations que celles de la justice, dans l'exercice de ce pouvoir.

Quant à dévoiler les noms de ces malheureux qui ont été pardonnés tel que le demandait M. Foster dans sa motion, l'Hon. M. Aylesworth rappelle à M. Foster que ce serait là l'action la plus infâme, et la plus injuste, que le Ministre de la Justice pourrait commettre envers ces pardonnés.

La clémence royale, dit M. Aylesworth s'exerce sur les criminels, dans l'espérance qu'ils deviendront de meilleurs sujets.

En accordant à M. Foster la publication des noms de ces criminels pardonnés, nous les frapperions au front d'une marque honteuse, qui empêcherait leur reformation.

Le même jour, M. Northrup, député de East Hastings, a ramené devant la Chambre une vieille affaire de chemin de fer, qui date de 1887. Le gouvernement conservateur du temps, d'après M. Northrup, aurait accordé et payé une subvention de $21,888. à une compagnie qui n'existait pas légalement: "The Belleville and North Hastings Railway Company". Toujours d'après le député de East Hastings, la compagnie du Grand Tronc, grâce à certains arrangements avec la compagnie de Belleville et North Hastings, se serait attribué le subside sans remplir les conditions imposées par le département et qui assuraient l'exploitation de ce chemin de fer.

M. Northrup demande au gouvernement du jour d'intervenir, et de réparer une injustice qui a été commise sous un régime conservateur.

Les explications que M. Northrup a données à la Chambre, concernant cette affaire ont été si peu claires, les responsabilités ont été si peu établies que le Ministre des Chemins de fer et le Premier Ministre se sont contentés de faire remarquer au député de East Hastings que si ses amis ont commis une aussi grande injustice en 1887, il devrait appeler l'attention de la commission des Chemins de fer sur ce cas spécial , vu que cette commission a été formée exactement pour remédier à des abus de confiance tels que ceux-là.

Il serait tout-de-même assez intéressant de savoir comment il s'est fait que la Compagnie du Grand Tronc a pu recevoir une subvention qui était destinée à la compagnie de Belleville et North Hastings et l'empocher sans remplir les conditions requises par la loi.

L'Hon. John Haggart, député de North Lanark, ex-ministre des chemins de fer sous Sir John A. McDonald nous a semblé aussi embrouillé que les autres, durant la discussion provoquée à la Chambre par M. Northrup.

Nous nous demandons si M. Northrup ira jusqu'au bout pour satisfaire sa curiosité, et s'il amènera cette question devant la commission des chemins de fer? Après réflexion, peut-être ses amis politiques lui conseilleront-ils de ne pas tenter de pécher en eau trouble!!!

Voilà avec une discussion soulevée par le député de South Wellington, M. Hugh Guthrie, sur l'opportunité de former un comité d'enquête, afin de s'enquérir des besoins du pays, relativement à l'instruction technique, ce qui a été le programme parlementaire de la journée de lundi le 10 courant.

Au début de la séance de mardi, le député de York, N. B. a pris pour lui-même une demie-heure du temps de la Chambre pour chercher à mettre le ministre des postes en fausse position, au sujet d'un maitre de poste de sa Province, qui. d'après certaines rumeurs aurait pris une part active dans la campagne électorale.

Comme toujours, nos amis les conservateurs possèdent par insinuations, ou basent leur accusations sur des "on dit". Cette fois, M. Crocket prend le temps de la Chambre, et ennui le ministre des postes, parce qu'il a vu sur un journal que M. Smith, le maitre de postes de Woodstock prend une part active dans la campagne électorale, qui se poursuit dans le moment au Nouveau-Brunswick.

L'Hon. M. Lemieux répond, et avec justesse, que si le député de York veut porter une accusation directe contre M. Smith, qu'il lui accordera immédiatement une enquête, mais qu'il ne se croit pas justifiable de la faire, sur des rapports de journaux seulement.

Le Dr. Sproule, député de East York a profité de cette occasion pour protester ce qu'il appelle un abus; l'intervention des employés civils dans la politique municipale.

Le député de East Grey en veut surtout aux employés de l'Intercolonial,qui s'intéressent aux affaires publiques de leur village ou ville.

Si l'on en croyait les braves tories, bientôt la liberté individuelle n'existerait plus au Canada.

Qu'un employé civil néglige ses devoirs de chaque jour pour prendre part à une campagne électorale, nous admettons le principe; mais qu'un employé civil, propriétaire, ne puisse pas surveiller ses intérêts matériels, nous n'admettons pas cela.

Il est vrai que le Dr Sproule, le grand maître des Orangistes, a une conception plustôt étroite de la liberté de conscience et politique.

Le reste de la journée a été employé à discuter un bill présenté à la Chambre par le Ministre de l'Intérieur, M. Oliver, concernant la distribution des grains de semence dans l'Alberta et la Saskatchewan.

M. Lake, le député phonographe de Qu'Appelle, ne pouvait pas laisser passer cette occasion, sans offrir son petit amendement.

Ne trouvant rien de défectueux, dans les règlements établis par le Gouvernement Fédéral, et les Gouvernements Provinciaux après plusieurs jours de conférence, M. Lake a crû s'attirer les sympathies des colons en proposant de changer un des articles des règlements qui dit que le colon devra rembourser les gouvernements au bout d'un an.

L'hon. M. Oliver a expliqué clairement à la Chambre pourquoi cette obligation avait été imposée.

Cette année, comme le fait remarquer le ministre de l'Intérieur, la distribution des grains de semences ne sera pas faite seulement aux homesteaders, comme par le passé, mais aussi aux colons qui ont obtenus leur patente. Dans ce cas là, ce sont les gouvernements provinciaux qui deviennent responsables pour les avances qui seront faites aux fermiers. Dans un grand nombre de cas, par exemple, chez ceux qui ne sont propriétaires qu'en vertu d'une promesse de vente, les Gouvernements Provinciaux n'ont qu'un moyen de garantir leur prêt: C'est en prenant une sûreté sur la récolte.

Cela n'empêchera pas les Gouvernements Provinciaux dans le cas où les fermiers ne seraient pas en état de faire une remise complète à la fin de l'année, de reporter la balance d'année en année sur les récoltes futures.

Il n'était que raisonnable que le Gouvernement Fédéral adopte la même règle que les Gouvernements Provinciaux pour ne pas créer une préférence qui n'était pas désirable.

Dans le cas des homesteaders, il n'y a rien qui obligera le Gouvernement Fédéral de forcer le remboursement à la fin de l'année, puisqu'il est amplement garanti par le "lien" sur le homestead.

Comme le dit si bien l'Hon. M. Oliver, les Gouvernements n'ont pas l'intention d'opprimer ces colons de l'Ouest, mais qu'il est de son devoir d'offrir à la Chambre des règlements basés sur un principe d'affaire.

Les dernières heures de la journée ont été employées à discuter et adopter quelques articles du budget du département de la Marine et des Pêcheries.

Mercredi, M. A. H. McClean, député de Lunenburg, N. S. a fait une tentative pour amender les règlements de la Chambre, mais sa demande n'a pas été reçue avec faveur.

Le Premier Ministre et le chef de l'opposition, deux vieux parlementaires, se sont montrés gardiens jaloux et scrupuleux des règlement de la Chambre des Communes, et ils n'ont pas admis que les raisons données par M. McClean , pour faire le changement, étaient suffisamment valables.

Le député de Lunenburg s'est rendu de bonne grâce devant l'opposition éclairée et sage de Sir Wilfrid Laurier et de l'Hon. R. L. Borden, et il a retiré sa motion.

Plusieurs autres questions purement lo-

LETTRE PARLEMENTAIRE.

(Suite)

cal, ont été ensuite soulevées et discutées.

La journée de lundi a été presqu'exclusivement employée à discuter une motion de M. Blain, député de Peel, demandant de reconnaître à la minorité du comité des comptes publics le droit d'en appeler à la Chambre, chaque fois que la majorité tendrait à exclure la preuve, ou à restreindre l'enquête sur les opérations des départements.

Cette discussion a été inutilement longue et agressive.

M. Bennett, député de Simcoe Est, a saisi l'occasion pour être suivant son habitude, grossier et violent.

Les règlements mis en pratique au comité des comptes publics sont les mêmes qui existaient avant 1896.

A cette époque, nos amis les conservateurs ne se plaignaient pas des règlements, et comme l'a fait remarquer Sir Wilfrid, il n'y a pas de raison de les changer seulement parceque nos amis sont aujourd'hui en minorité.

Ce sont ces discussions non justifiées et provoquées par l'opposition, qui font perdre le temps de la Chambre des Communes et qui prolongent les sessions d'une manière scandaleuse.

A la fin de la séance, comme pour se faire pardonner leur faute, nos amis de l'opposition ont voté quelques-uns des items du budget du département de la marine, et des pêcheries.

Vendredi, à l'ouverture de la séance, l'Hon. M. Lemieux, Ministre des postes, a donné quelques renseignements à la Chambre, concernant les règlements postaux avec les Etats-Unis.

L'année dernière les règlements postaux qui avaient existés entre le Canada et les Etats-Unis depuis 1888, avaient été changés, afin de restreindre la circulation, au Canada, des certaines publications qui étaient un danger, ou dans tous les cas non désirables pour notre pays.

Le ministre des Postes fait remarquer à la Chambre que le nouvel arrangement a donné le résultat désiré, et en même temps fait augmenter la circulation des revues anglaises considérablement.

Seulement, le ministre ayant constaté que ce nouvel arrangement frappait inutilement nos grands journaux quotidiens, il a avec le consentement du Gouvernement américain, rétablit l'ancienne règle concernant les journaux.

M. Clements, député de Kent Ouest, s'est attaqué au Ministre de l'Intérieur, toujours sur la question d'immigration. M. Clements prétend que les nombreux agents spéciaux que le ministre de l'Intérieur a nommé dans chacun des comtés de la Province de l'Ontario, pour diriger les immigrants chez les fermiers ou dans le service des maisons, ne remplissent pas le rôle qui leur est assigné. M. Clements a parlé pendant une heure pour ne rien prouver du tout, mais pour suivre la consigne; faire de l'obstruction.

Avant de passer aux subsides, M. Bergeron, député de Beauharnois, a attiré l'attention de la Chambre sur une lacune qui existe au Parlement. Il se plaint et nous nous empressons d'ajouter avec raison, de la manière incomplète, et incorrecte avec laquelle les documents publics sont traduits de l'Anglais en Français. M. Bergeron a donné à la Chambre plusieurs exemples à l'appui de son assertion, et il a certainement prouvé la justification de ses remarques.

Il y a aussi, suivant nous, une réforme à faire au Parlement, en ce qui concerne la traduction des documents publics.

Ces traductions ne sont pas faites assez promptement et circulées dans le publics assez tôt.

Nous n'avons pas l'habitude de faire du nationalisme, à propos de tout, à notre journal, mais il existe un privilège précieux qui nous a été accordé à l'époque de la session du Canada à l'Angleterre, et nous aurions tort de ne pas le faire respecter.

Nous savons bien que le principe est sauvé, et que toutes les traductions sont faites, mais dans un grand nombre de cas, elles sont faites trop tard pour être utiles.

SEED GRAIN ADVANCE PURCHASING DEPARTMENT

GRAIN DE SEMENCE

Le Soussigné a nommé M. C. Nairn, Edmonton, son agent pour acheter du grain, en charge de char seulement, pour les semences. On achètera les qualités suivantes: Blé No. 1 et 2, Northern et No. 3 et 4 s'il n'y a pas assez de 1 et 2. Avoine Nos. 1, 2 et 3; Orge, 1, 2 et 3 extra.

Ces grains seront achetés comme à Fort William, la qualité et le poids officiel devant compter. L'agent a droit de refuser un char qui n'aura pas été accepté par l'Inspecteur. Il est inutile d'envoyer des échantillons, puisque je ne peux acheter sans fai re l'inspection de la charge entière. Chacun doit user de son jugement et expédier à ses risques.

Tout le grain doit être net et ne contenir ni avoine sauvage ni ivraie ni agrostire (cockle).

Le grain de semence pour la province d'Alberta sera autant que possible, nettoyé et distribué à Edmonton et Calgary.

Tout le grain sera acheté aux prix du marché le jour de l'inspection, plus un premium raisonnable selon que le grain sera plus ou moins convenable pour les semences, aux conditions mentionnées plus haut.

RE EXPEDITION. —Jusqu'à nouvel ordre, grâce à un arrangement conclu avec les compagnies de chemins de fer, tout le grain pour les semences, d'après les conditions énoncées, venant d'Alberta devra être expédié à C. Nairn, Edmonton, ou à mon agent de Calgary. Envoyez-lui votre "Bill of Lading" et en même temps dites-lui qui devra s'occuper de votre grain dans le cas où il ne serait pas accepté, attendu qu'il ne pourra s'occuper les chars qui seront refusés. Tout ceux qui expédieront du grain en charges de chargo, devront se rappeler de cette condition.

CHARLES C. CASTLE,
Inspecteur-Acheteur,
Boîte B.P., 1327, Winnipeg.

26-4-11-18.

La Session Législative Provinciale

Edmonton, 25 fév. 08.

L'évènement du jour est l'adoption de l'Acte de Compensation.

Au point de vue législatif, c'est la plus importante réforme de la session et elle place l'Alberta à la tête des pays qui protègent l'ouvrier qui s'expose aux dangers de la vie industrielle, dans ces années de concurrence des patrons.

Le principe de l'Acte de Compensation dans tout pays aux idées avancées, est basé sur le fait que l'ouvrier habile travaille dans l'intérêt général, et que son travail et son habilité créent la richesse qui est la cause et la raison d'être de la société. Dans le sens abstract du mot seulement travaille-t-il pour son patron. Alors, tout dommage qu'il reçoit devrait être pris au compte de l'industrie et considéré comme élément dans le coût de production.

On s'en tient à la lettre de ce principe dans l'Acte de Compensation de l'Alberta.

Le bill a été devant l'Assemblée Législative pendant près d'un mois et a été critiqué et amendé en séance régulière et en comité. Lors de la présentation du bill, plusieurs députés s'y sont objectés disant que les fermiers, à l'égal des propriétaires de manufactures et de mines, étaient responsables de dommages envers leurs employés. Le bill, dans sa première rédaction ne s'appliquait pas aux ouvriers travaillant à une bâtisse n'excédant pas 40 pieds. Cette clause visait à éliminer l'aide au fermier. Une clause spéciale a été ajoutée, à l'effet que l'Acte ne s'appliquera pas à l'agriculture ou à aucun travail fait par des machines agricoles.

L'Acte ne s'appliquera pas non plus au battage, vannage, broiement, moulange, sciage de bois, coupe du bois sur la ferme, pressage du foin, soit que l'ouvrage soit fait par un pouvoir fixe ou transportable.

De plus, l'Acte ne s'applique pas à la construction, réparation ou démolition de bâtisses de ferme, moulins à vent ou grues, etc. Enfin, tout ouvrage de ferme est exclue de l'Acte.

D'autre part, l'Acte s'applique aux mines, carrières, manufactures et travaux de génie civil.

Il deviendra en vigueur le 1er. janvier 1909. D'après les dispositions de l'Acte, $1,800 est le maximum du montant de compensation en cas de mort ou de complète incapacité.

Si un ouvrier est tué et qu'il n'a personne qui dépende de lui, la compensation sera de $200 pour couvrir les frais médicaux ou funéraires.

Le bill de M. Hiebert sur les licences, afin d'établir des dispensaires de gros et de détail, sous le contrôle du Gouvernement, a reçu son coup de mort lundi. Le député de Rosebud a présenté le bill sous forme de résolution et a fait un long discours dans lequel il condamne le commerce des boissons, mais il n'offre aucune raison pour laquelle le Gouvernement devrait entreprendre lui-même le commerce de ces liqueurs.

La résolution fut rejetée sur une contre résolution du Procureur-Général.

Que l'Assemblée Législative, tout en approuvant les mesures tendant à la sobriété, telles que celles de l'Acte des liqueurs, de la dernière session, ne considère pas que la Province devra seule assumer le droit de vendre des liqueurs spiritueuses, et qu'avant d'adopter une loi à ce sujet, la question devrait être sérieusement étudiée.

Un bill important, concernant le progrès et le développement de la ville d'Edmonton et les environs, a été finalement adopté. C'est le "Edmonton Radial Railway Act", qui pourvoie à la construction de tramways électriques vers différents points spécialement nommés. Il a été adopté après une forte opposition de la part de M. Boyle, surtout au sujet d'Athabaska Landing. Le réseau projeté comprend Stoney Plain, Sturgeon, Fort Saskatchewan, Daysland et Wetaskiwin. La compagnie a cinq ans pour compléter l'ouvrage, après avoir conclu les différents arrangements avec les diverses municipalités.

Le rapport pour 1907, du Dépt. des Travaux Publics, a été mis sur la table. 258 nouveaux ponts ont été construits et 38 ont été réparés. Le pont le plus long mesurait 160 pieds, plusieurs ayaient 125 pieds de long. 16 bateaux passeurs furent construits, neuf bâtisses publiques furent érigées.

En voici la liste:

Ecole Normale, Calgary; Palais de Justice, Cardston et Wetaskiwin; Bâtisses Départementales, Edmonton; Chambre Législative, Etables et résidences à Elk Island Park. Les plans pour les travaux publics cette année, comprennent, Palais de Justice, Calgary; Palais de Justice, Edmonton; Réfrigérateurs, Calgary; Bureau des Terres, Calgary; 600 milles de téléphones ont été construits et mis en opération.

Le total des taxes du département se monte à $5,835. Le rendement de charbon en 1908 a été de 1,800,000 tonnes, contre 1,385,000 en 1906 et 811,228 en 1905. 35 nouvelles mines furent ouvertes pendant l'année.

Les taxes totales du district d'amélioration ont été de $149,406 contre $115,844 en 1906. Le total des taxes collectées est de $61,777. 9 nouveaux villages ont été érigés Viz: Alix, Crossfield, Mundare, Islay, Stony Plain, Tofield, Spruce Grove et Sedgewick. Les nouvelles villes sont Daysland, Magrath, Nanton et Taler.

Le total des taxes pour fins d'éducation sont de $202,000. $25.00 furent collectées.

Un bill unique a été devant l'Assemblée pendant une couple de jours. C'était un bill à l'effet de permettre, ou plutôt de forcer Robt. Woods à exercer sa profession de médecin dans un district isolé, à environ 50 milles de Leduc. Il y a là environ 50 familles qui n'ont pas de médecin. Robt. Woods, un médecin parfaitement qualifié établi là depuis une couple d'années, est constamment en demande auprès des familles du district et afin de le protéger contre le Conseil Médical de l'Alberta, les habitants de ce district ont envoyé une requête au Gouvernement, demandant que le Dr Woods puisse pratiquer. Le bill a eu l'opposition du Conseil Médical qui dit naïvement n'avoir qu'une raison en vue, celle de protéger le public. Les différents membres ont soutenu que le bill était dans l'intérêt des colons isolés et ont demandé que le bill soit accepté.

M. Robertson, le chef de l'opposition, a de nouveau présenté son bill relatif aux amendements de l'Acte de l'Université. Le bill favorise l'élection de tous le sénat de l'université par le vote des gradués universitaires de la Province. Tel qu'il est, l'acte ne permet l'élection que de 5 membres sur 15. Le reste devant être nommé par le Gouvernement.

Le Premier Ministre, en renvoyant le bill à six mois, dit qu'il serait contre les principes du Gouvernement de soumettre le contrôle de l'Université et l'emploi du fonds public, à une corporation qui n'aurait pas droit de vote dans leur élection et nomination.

Un sénat tel que proposé par le chef de l'opposition ne demanderait que 356 gradués sur une population de 250,000.

L'intention du Gouvernement est que le sénat soit le représentant de toutes les classes de la société, et pour ce faire, il faut suivre l'exemple des autres provinces et garder le contrôle de l'Université.

Cette proposition a été appuyée par M. Boyle. Il croit que ce serait bien imprudent de laisser la responsabilité à quelques gradués plus provisoirement. Le bill a été remis à six mois.

COUSULAT FRANCAIS

M. Jules Henri Mathieu est prié de faire parvenir son adresse au Consulat Général de France, à Montréal, où se trouve une communication importante pour lui.

POUR LES CULTIVATEURS

(Suite).

faut s'y prendre pour s'en assurer. Après avoir battu ces grains et les avoir bien vannés dans un crible ordinaire, il faut les repasser avec beaucoup de soins dans un bon crible séparateur, au moins trois fois, ne réservant à chaque opération que les grains les plus gros, les mieux nourris et conséquemment les plus pesants. Le résultat de la troisième opération sera un grain de passablement bonne apparence auquel il faudra faire subir, en dernier ressort, l'épreuve de la germination. S'il donne à cette épreuve telle qu'on la fait généralement avec grand soin à la maison, 95 p.c. de germination, on pourra le semer, mais, s'il ne donnait que 85 p.c., ou même 90 p.c. il faudra le mettre de côté, car, dans ces deux derniers cas, il ne donnera guère que 50 p.c. de germination en plein champ.

COMMENT CHOISIR LES GRAINES FOURRAGERES. — Il est plus difficile d'établir la valeur des graines de mil et de trèfle que celle des céréales. Les grains fourragères mal mûries n'ont pas toujours aussi mauvaise apparence que celle des céréales ayant le même défaut. Mais si la graine de mil et de trèfle est terne et légère, on doit toujours s'en défier. Ces graines mal mûries ont toujours plus de volume pour un poids donné, c'est-à-dire qu'une livre de graines de mil qui n'est pas mûre est plus "grosse" qu'une livre de la même graine bien mûre. Quand il s'agit d'une poche de 100 livres surtout, la différence est très notable. Quant à la couleur, elle varie beaucoup entre la graine qui a eu de la misère et celle qui est bien venue. Donc toute graine terne et légère devra être soumise à une rigoureuse épreuve sous le rapport de la force de germination et être rejetée si elle montre le moindre défaut sous ce dernier rapport.

DEFIANCE CONTRE LES GRAINS DE QUATRE MOIS. — Ce que nous appelons grains de quatre mois, ce sont les graines de céréales qui viennent de l'extrême Sud-Ouest d'Ontario et des Etats-Unis du Sud-Ouest des Etats-Unis. C'est une chose bien connue que les grains cultivés sous des climats où la saison d'été est très longue, prennent toujours plus de temps à mûrir que ceux qui sont cultivés dans des pays où l'été est court. Il arrive donc que si l'on sème de tels grains dans notre province, ils n'ont pas le temps de mûrir. Les grains de trois mois seuls nous conviennent.

C. H. CHAPAIS.

LES MARIAGES MIXTES.

Une lettre circulaire de Sa Grandeur Mrg. Langevin, de St-Boniface, a été dans les églises de son diocèse dimanche dernier.

La lettre de Sa Grandeur déclare en substance qu'à l'avenir le mariage de deux catholiques célébré par un ministre protestant ne sera plus reconnu valide. Aucun changement ne sera fait, pour le présent, dans les règlements relatifs aux mariages entre catholiques et protestants. La lettre suit les dernières instructions données par le Vicaire aux autorités ecclésiastiques du Canada. Quant à cette question des mariages mixtes, la situation dans l'Ouest est un peu différente de celle qui existe dans l'Est du Dominion. Partout où les décrets du concile de Trente ont été promulgués, le mariage de deux catholiques célébré par toute personne autre qu'un prêtre est invalide d'après les lois de l'Eglise. Etant donné, cependant, l'état de choses qui existe depuis des générations dans cette partie du pays, les autorités ecclésiastiques n'ont pas cru devoir faire des lois trop sévères qui seraient affaiblies par le fait qu'on ne les observerait pas. Ces mariages ont encore quence été tolérés et tacitement reconnus. Dans la province de Québec, d'autre part, on a toujours refusé de les reconnaître.

De l'or à Vancouver.

Sur les rives de la Wreck Bay, sur le versant ouest de l'île Vancouver, viennent d'être découvertes des Côtes de sable que de cent pieds de hauteur contenant des quantité de poudre d'or. Le sable rapporte dix et quinze cents au plat et du quarante à cent piastre à la tonne.

Il y a des millions de tonnes de sable et on s'attend à un rush vers cette région au printemps.

EGLISE ST-JOACHIM.

Offices du Dimanche.

Recteur — Rév. Père Nasessens.
Messe basse——— à 8 heures a.m.
Grande Messe ———— à 10½ hrs.
Cathéchisme ————à 2½ hrs
Bénédiction du T.-S.-S. à 7 hrs.

EGLISE IMMACULEE CONCEPTION.

Offices du dimanche.

Recteur —Rév. Père Lemarchand.

Mêmes offices et aux mêmes heures qu'à l'Eglise St-Joachim.

Nouveaux Homesteads.

Nous sommes informés par Monsieur l'Agent des Terres, d'Edmonton, que les plans des Townships suivants viennent d'être reçus et que les entrées pour homesteads peuvent maintenant être faites:

Township,	Rang,	Méridien.
53,	17,	5
76,	16,	5,
76,	15,	5,
76,	15,	5,
66,	19,	4.

Au Théâtre.

La troupe d'Opéra qui est à Edmonton cette semaine donne, sans aucun doute, les plus intéressants spectacles que nous ayons eus à Edmonton cette année. Aussi les amateurs de musique s'en donnent-ils à coeur joie.

NOTES PERSONNELLES

Maître Lucien Dubuc, du bureau Dubuc & Delavault, est de retour à Edmonton depuis quelques jours.

Mme C. H. Belanger est revenue dimanche après un séjour d'une couple de mois à Québec et à Ottawa.

M. Jos. Belanger, frère de notre ami C. H. Belanger, est un nouvel arrivé à Edmonton.

M. J. E. Laurencelle, souffrant de l'influenza, s'est retiré au Sanitarium où il passera quelques jours.

PETITES NOTES.

Faisons maintenant tous les travaux qui peuvent être exécutés pendant le reste de l'hiver, afin afin de pouvoir, une fois le printemps arrivé, consacrer tout notre temps aux travaux si importants de cette époque. Les harnais ont-ils été réparés? Le bois pour la cuisine est-il prêt? Les instruments d'agriculture sont-ils en bon ordre?

* * *

Soyons exigeants sur la qualité des grains et graines de semence que nous voulons semer cette année et ne regardons pas au prix pour en avoir de bons. De mauvaises graines à bon marché sont toujours trop chères. Il n'y a que les bonnes semences qui payent à la récolte.

* * *

Les poids des échantillons de graines à envoyer à Ottawa, pour analyse, ne doit pas être inférieur à: 1 once de graines de graminées de toutes espèces et de trèfles blanc et alsique, 2 onces de trèfles rouge, de luzerne, de millet ou d'autres graines dè même volume; ½ livre de grains de céréales ou d'autres grosses graines.

* * *

Les catalogues de grains, graines, plantes et arbres pour 1908 commencent à arriver et sont pour la plupart des brochures illustrées qu'il est utile de conserver sous la main, car on y trouve beaucoup d'indications et de renseignements dont les cultivateurs peuvent tirer profit. Ecrivons donc aux marchants grainiers, aux pépiniéristes et aux grands éleveurs pour demander ces catalogues et listes de prix.

* * *

Les truies qui doivent mettre bas au printemps, doivent être tenues en bon état avec les aliments variés dont on peut disposer sur la ferme. Elles ne doivent pas être trop grasses, car dans ce cas elles deviennent paresseuses et pourraient se coucher sur leurs petits et les écraser.

* * *

A l'approche du vêlage, les vaches doivent recevoir tous les jours un peu de bouette de son et de moulée.

Traire les vaches dans les jours précédant le vêlage si le lait les fatigue.

Enveler les veaux immédiatement et les faire boire souvent le lait de la mère, au moins pendant les huit jous après le vêlage.

* * *

Durant les trois jours qui suivent le vêlage, les vaches ne doivent pas boire d'eau froide; on ne les exposera pas aux courants d'air.

Traire la vache à fond au moins deux fois par jour, et, si c'est une très bonne vache à lait, trois fois par jour.

Eviter de donner trop de nourriture riche dans les premiers jours qui suivent le vêlage, mais augmenter peu à peu la qualité et la quantité.

* * *

Si les veaux sont atteints de la diarrhée, ce qui est souvent dû à la trop grande richesse du lait, donnez-leur du lait mélangé à au moins une égale quantité d'eau et additionné de 2 cuillerée à soupe d'eau de chaux par demiard de ce mélange.

Dans le cas où cela ne suffirait pas, on recommande de supprimer le lait, et de le remplacer par de l'eau d'orge. Cette eau d'orge se prépare en faisant bouillir pendant 15 minutes l'orge avec l'eau.

Instructions pour ceux qui désirent profiter des offres du Gouvernement pour se procurer du grain de semence.

Département de l'Intérieur.
Ottawa, 4 février, 1908.

D'après une entente entre le Gouvernement Fédéral et le Gouvernement de l'Alberta, il a été décidé de fournir du grain de semence à ceux qui le désirent parmi les colons ayant perdu leur dernière récolte, soit par la gelée ou la grêle, ou dont le grain a été trop endommagé pour servir de semence ou être vendu sans perte.

Des blancs de demande pour des avances de grains de semence sont distribués gratuitement dans la province.

La demande doit être faite en double et soumise au secrétaire-Trésorier du comité local d'amélioration du District où demeure l'applicant. Le Secrétaire-Trésorier, qui a été nommé commissaire à l'effet de recevoir des affidavits à ce sujet, donnera à l'applicant un reçu d'après une formule spéciale, reçu que l'applicant devra conserver. Les applicants seront avertis lorsque le grain sera prêt à être distribué, et ils devront présenter leur reçu, qui sert de certificat d'indentité, à l'agent de la gare où ils désirent recevoir leur grain.

L'original de la requête devra être immédiatement envoyé à l'agent des Terres de la Couronne. Edmonton, le duplicata devant être présenté, lors d'une séance spéciale, au conseil local d'Amélioration de District, pour être pris en considération, amendé ou approuvé et ensuite être envoyé à l'agent des Terres de la Couronne, Edmonton. L'enveloppe devra porter la mention: "Requête pour du grain de semence."

Toutes les copies de requêtes ayant été approuvées par le président et le secrétaire-trésorier devront être à Edmonton, pas plus tard que le 10 mars prochain.

L'orsqu'il n'y a pas de comité local d'amélioration dans le district où demeure un appliant, celui-ci devra présenter sa requête à un agent des Terres de la Couronne, sous-agent des Terres de la Couronne, un Inspecteur de Homestead, un agent d'immigration ou un membre de la Police Montée ou au Maître de Poste du district où il réside. Tous ont été nommés commissaires à l'effet de recevoir les affidavits. L'officier devra amender et remplir le certicat "Recommendations du Conseil" et envoyer immédiatement les copies, d'après les instructions ci-haut.

Il est impossible de dire maintenant quel sera le prix du grain de semence, mais il a été décidé que le coût au fermier sera le prix actuel du marché, comprenant le freight, le nouveau vannage et la mise en sacs.

Comme il reste peu de temps d'ici l'époque des semences, il est de la plus grande importance que tous les intéressés se mettent immédiatement à l'oeuvre.

Quoique les Gouvernements intéressés prennent toutes les précautions voulues pour se procurer du bon grain de semence au minimum du prix, et de la meilleure qualité possible, plein de vitalité et exempt de graines de mauvaises herbes, le prix en sera tout de même élevé, et malgré toutes les précautions prises en remetant et en revannant le grain, il est possible qu'il subsiste encore de mauvaises graînes. Nous conseillons donc aux fermiers de nettoyer de nouveau le grain qu'ils reçoivent afin de réduire ainsi la possibilité de semer des graines de mauvaise herbes.

Le Secrétaire-Trésorier de chaque comité local d'amélioration de district qui reçoit les requêtes, aura droit à vingt-cinq centins pour chaque requête et pour ces honoraires le Secrétaire-Trésorier devra recevoir les déclarations et remplir toutes les autres formalités relatives à la dite déclaration. Ces honoraaires seront payés par M. Leech lorsque le travail sera terminé et qu'un état de comptes du montant demandé aura été présenté en double.

(Signé) FRANK OLIVER,
Ministre de l'Intérieur.

(Sig.) GEO. HARCOURT,
Dép. Ministre de l'Agriculture,
Alberta.

Martyres

Le jour où Sabine Lacot vit pour la première fois le lieutenant Jean Claudin, il se passa dans le coeur de la jeune fille quelque chose d'étrange.

Elle éprouva comme un arrêt brusque de la vie. En une seconde, qui n'avait qu'un clair et qui dura un siècle, elle entrevit, dans un brouillard de rêve, ce même Jean Claudin, debout devant elle, le front bouleversé, les yeux hagards, les cheveux en désordre, ivre et brutal, le poing levé...

Elle crut chanceler, mais vite remise de cette inpression, elle trouva Jean Claudin légèrement incliné vers elle, qui l'interrogeait d'une voix un peu tremblante:

— "Seriez-vous souffrante, Mademoiselle?"

—"Souffrante, non, Monsieur, mais plutôt incommodée par la chaleur. Et puis ces fleurs..."

Et véritablement attirée, elle appuya sa fine main gantée sur le bras de Jean Glaudin qui la conduisit vers une fenête large ouverte, tandis que dans le salon, où parnts et amis causaient par groupes, on chuchottait: Ca fera un beau couple!

* * *

Sabine Lacot était orphelin. Elle ne comptait autour d'elle que des coeurs dévoués. Sa douceur et sa bonté étaient devenues comme des termes de comparaison. Très intelligente, possédant une âme exquise d'artiste, elle était aussi très fortunée, et la grosse dot qui lui était assurée n'était pas pour diminuer l'admiration que soulevait la gracieuse jeune fille.

Jean Claudin passait pour un officier d'avenir, estimé de ses chefs. Grand, blond, avec une grosse moustache qui lui coupait en deux la figure, il avait l'allure un peu lourde, et quelque chose de dur dans sa personne. Mais il portait bien l'uniforme: c'était un beau soldat.

Toujours soigné, très recherché dans le monde qu'il fréquentait, il n'avait guère au soleil que sa solde et une modeste rente que lui assurait sa mère, veuve d'un majar, dont la tombe était couverte d'herbes folles depuis longtemps.

On maria ces jeunes gens, et à voir ce mariage, plus d'un jaloux pensa: sont-ils heureux!

Leur hôtel luxueux s égaya bientôt, au temps où fleurissaient les roses, du gazouillis charmant d'une fillette qui promettait de continuer toutes les grâces de sa mère.

Il ne manquait donc rien à ces heureux.

Mais Jean Claudin buvait.

L'alcool avait fait du soldat une brute, et la brute faisant de la jeune épouse et de la petite enfant deux martyres.

* * *

Germaine avait six ans. Dans son petit cerveau s'associaient des idées qui mettaient sur la physionomie de cette mignonne gamine un grain de mélancolie. Elle comptait les cheveux blancs qui un à un se mêlaient aux cheveux noirs de sa mère; elle voyait souvent des larmes se former lentement dans les yeux de sa "petite maman", grossir et couler le long des joues un peu pâlies: tout cela c'était du chagrin du père, et l'enfant le devenait, le savait.

Pour adoucir la peine de celle qu'elle aimait par-dessus tout au monde, Germaine se serrait contre sa mère, lui prodiguait ses plus câlines caresses et ses ardentes paroles d'amour, faites de ces mots charmants qui viennent éclore à la bouche des petits.

— " Je t'assure que je n'aime que toi et pas du tout papa!"

— "Tais-toi, ma chérie, tu dois aimer ton père..."

Car la malheureuse jeune femme, ayant la pudeur de sa souffrance, ne veut pas laisser soupçonner à qui que ce soit qu'elle a contre celui qui la torture l'ombre d'une rancune. Dans son entourage, les gens de service dévoués à leur maîtresse, et pleins de pitié, font sembler de ne rien voir.

Levé tôt pour se rendre à la caserne, Jean ne paraît pas chez lui jusqu'à l'heure du dîner.

A peine a-t-il quitté l'étrier, qu'il se dirige vers l'un ou l'autre des établissements où des camarades causent déjà autour des consommations de premier choix, amers, bitters, et autres boissons. Quand Glaudin paraît, la cigarette au coin des lèvres, la cravache à la main, c'est un bonjour qui part de toutes les bouches; il n'y a qu'à la caserne et au logis que les sourcils sont hirsutes, les yeux méchants, la parole dure; au café, tout cela s'efface.

Au café il pérore, il sourit, on l'écoute, on le "gobe"; là il rayonne, il raconte des histoires drôles, et après maintes consommations il arrive à se rappeler qu'il a une femme et un enfant.

Alors, il se lève. Il est en forme pour la journée. Il pourra à présent faire plier au gré de son caprice les innocents qui ont un coeur pour l'aimer et ne savent plus que le craindre.

Un soir de juillet, Sabine pleurait, enfonsée dans un fauteuil. La fillette, à genoux devant sa mère, la regardait douloureusement à travers les grosses larmes qui montaient à ses yeux.

Glaudin arriva, poussant brutalement la porte suivant son habitude.

Il rentrait ivre, et avait eu des injures pour tous ceux qui se trouvaient sur son chemin.

En apercevant le graupe que formaient les deux malheureuses victimes, un flot de paroles ignobles afflua aux lèvres du soldat, comme on voit remonter la boue et les feuilles pourries dans l'eau remuée d'une mare.

Germaine, prise d'un tremblement, se blottissait contre sa mère qui, pâle à présent, les yeux secs, brillants de fièvre, regardait l'ennemi en face. Glaudin fit deux pas en avant.

—"Faites descendre votre fille dans le jardin, nous avons à nous expliquer seule à seule!"

Aucune réponse, mais les bras de la mère et les bras de l'enfant s'enlacèrent plus fortement.

La brute était exaspérée; l'instant suprême d'un malheur irréparable était là...

Avec un juron, Glaudin se jeta sur sa fille et d'une main il l'arracha à l'étreinte de sa mère pour l'envoyer rouler et le fendre le front contre le marbre blanc de la cheminée.

Les yeux de la jeune femme s'égrandirent un peu et restèrent fixes, rivés sur la fillette qui par terre paraissait morte.

Pendant une minute, on n'entendit plus rien que le tic-tac de la grosse horloge et dans le jardin, par la fenêtre grande ouverte, les petits cris des moineaux affairés.

Glaudin ne bougeait plus. Il était livide. La sueur coulait de ses tempes. Il semblait quelque chose qui craquait en lui en même temps qu'il percevait bien nette à présent toute l'horreur de sa conduite d'ivrogne.

Il cria au secours, on accourut. La fille n'était quévanouie, mais la mère était folle.

* *

Depuis, Jean Glaudin, qui en une année a vieilli de dix ans, pesse sa vie aux côtés de sa femme, la soignant comme un petit enfant malade.

Germaine est toujour là, elle aussi, affectueuse et dévouée.

Quand son père l'attire près de lui pour l'embrasser et tout bas à l'oreille lui demande pardon, l'enfant, qui est presque une jeune fille, le console, mais chaque fois la cicatrice qu'elle porte au sommet de son front très pâle, se colore et Jean sanglotte...

Dans la chaise longue où elle demeure étendue, la folle sourit mélancoliquement.

* * *

Dans les cafés, où on ne voit plus l'officier, on causa quelque temps du malheur, puis le silence se fit.

A la caserne, Claudin est le plus doux des officiers, mais quand on lui signale un homme qui se laisse aller à boire, il le fait appeler, s'enferme avec lui dans une place et plus d'une fois on voit sortir l'homme qui s'essuie les yeux du revers de sa manche, et celui-là ne boit plus.

Alb. VAN DE KERCKHOVE.



Contrat pour la poste.

Des soumissions cachetées, adressées au ministre des —Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 13 mars 1908, pour le transport des postes de sa majesté, d'après un contrat proposé de quatre ans, une fois par mois, entre Athabaska Landing et Peace River Crossing, via le Petit Lac des Esclaves, aller et retour, à partir du premier jour d'avril, 1908.

Des avis imprimés, contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat pourront être lues et des bulletins de soumissions pourront être obtenus aux bureaux de postes d'Athabaska Landing, Petit Lac des Esclaves et Peace River Crossing, et au bureau de l'inspecteur des postes.

A. W.. CAIRNS.
Inspecteur.

Bureau de l'Inspecteur,
Edmonton, 31 janvier, 08.